

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° CD441

présenté par  
Mme Couillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« autres véhicules »

les mots :

« véhicules pour lesquels il n'a pas été possible de s'assurer du respect des règles de circulation mentionnées au premier alinéa du I du présent article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.